

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 02 SEPTEMBRE 2019**

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38**
- **Convention d'occupation d'un local dans le bâtiment des « Hauts Plateaux » à la C.C.M.V.**
- **Déneigement Clos de la Balme saison 2019/2020**

**Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'article 42-1b de l'Ordonnance n° 2015-899 et aux dispositions des articles 25-II 1°, 4° et 5° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 38 en date du 09 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG 38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire,

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG 38 en date du 04 juin 2019 au groupement SOFAXIS / AXA du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de Gestion et pour lui-même,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 38 en date du 09 juillet 2019, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat SOFAXIS / AXA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG 38 à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Les taux et prestations suivantes :

Collectivité employant entre 1 et 10 agents affiliés à la CNRACL :

Franchise 10 jours au taux de 6.23 %

PREND ACTE que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

AUTORISE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

**Convention d'occupation d'un local dans le bâtiment des « Hauts Plateaux » à la C.C.M.V.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'occupation d'un local dans le bâtiment des « hauts Plateaux » par la Communauté de Communes du Massif du Vercors, dans le cadre de l'activité « Ski Roue » du 1er mai au 31 octobre.

Il donne lecture de la convention et invite le Conseil à délibérer.  
Ce dernier, après échanges de vues, à l'unanimité  
APPROUVE les termes de la convention,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **Déneigement Clos de la Balme saison 2019/2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Michel BONNET, « La Buche Montagnarde », qui propose le déneigement des parkings du « Clos de la Balme » et portion route communale menant au « Caribou » et au « Dahu »:  
parking n°1 au prix forfaitaire de 1 700 € H.T. pour 10 passages et 170 € H.T. le passage supplémentaire.

OPTION - Parking n° 2 : intérieur et extérieur au prix de 260 € H.T. le passage.

Evacuation de la neige du parking n° 2, tarif horaire 90 € H.T.

Route communale accédant au réservoir d'eau du Clos de la Balme, au prix forfaitaire de 300 € pour 10 passages et 30 € le passage supplémentaire.

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu » offert.

Y compris la remise en état des abords en cas de détérioration lors des passages.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après échanges de vues, ce dernier à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition de prix :

#### PARKING 1

Forfait pour 10 passages ..... 1 700 € H.T.

le passage supplémentaire ..... 170 € H.T.

#### OPTION PARKING 2

le passage (intérieur et extérieur).....260 € H.T.

l'heure pour l'évacuation de la neige ..... 90 € H.T.

Route communale donnant accès au réservoir  
d'eau du Clos de la Balme

Forfait 10 passages.....300 € H.T.

le passage supplémentaire..... 30 € H.T.

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu » offert.